

## PAS DE PRODUITS DES COLONIES ISRAËLIENNES DANS LES MAGASINS CARREFOUR NI AILLEURS!

Quand vous achetez des produits estampillés «origine Israël», vous pouvez vous rendre complices à votre insu de la colonisation israélienne de la Palestine. En effet, certains d'entre eux proviennent non pas d'Israël mais de colonies israéliennes en territoire palestinien occupé.

C'est le cas des **fruits et légumes** en provenance de la vallée du Jourdain et d'autres régions de Cisjordanie vendus sous les **marques Jaffa, Mehadrin, Hadiklaim, Jordan River, Carmel, Agrexco et Adafresh**. **A Carrefour-Créteil, on a trouvé les dattes Medjoul en provenance des colonies**. C'est aussi le cas du **gazéificateur Sodastream** dont la production est achevée dans la colonie de **Maale Adumin** en Cisjordanie.

Et il en est de même pour nombre des voyages que le groupe Carrefour propose en Israël. Plusieurs itinéraires proposent hébergements et visites en territoire palestinien occupé et contrôlé militairement par Israël. **Tout ceci est en contradiction avec le droit international et la charte éthique de Carrefour.**

*Le collectif Palestine de Créteil adresse ce jour une lettre au directeur de Carrefour-Créteil Soleil lui demandant que ces produits soient retirés de la vente.*

**Dans le cadre de la campagne internationale «Boycott, Désinvestissement, Sanctions (BDS)», une action nationale est lancée pour que Carrefour s'engage à ne plus vendre dans ses magasins de produits des colonies israéliennes.**

### **Boycott**

*De tous les produits des colonies qui sont étiquetés « Origine Israël »*

### **Désinvestissement**

*Obtenir des entreprises françaises et européennes (dont Orange, Dexia, G4S multinationale de la sécurité) qu'elles cessent toute implication dans la colonisation et l'occupation.*

### **Sanctions**

**contre l'État d'Israël pour le contraindre à respecter le droit .**



**Cette action pour réussir a besoin de la plus large participation des citoyens. Chacun d'entre nous peut y contribuer en boycottant les produits des colonies israéliennes étiqueté à tort «Origine Israël»!**

Les colonies israéliennes, construites sur des terres qui ont été volées aux Palestiniens, sont illégales au regard du droit international et elles ont été condamnées par l'ONU. La France doit interdire l'entrée en France des produits provenant des colonies israéliennes.

Nous demandons l'abrogation de la circulaire ALLIOT-MARIE qui demande aux Parquets d'engager des poursuites contre les personnes appelant ou participant à des actions de boycott des produits déclarés israéliens. Cette circulaire attaque directement la liberté d'expression et vise, en tentant de les criminaliser, à museler des actions citoyennes et non violentes contre l'impunité d'un État, Israël, qui viole en permanence le droit, notamment par la colonisation.

**Il n'y aura pas de paix durable entre Palestiniens et Israéliens sans que soit mis fin à la colonisation de la Palestine.**